



Guide de l'écolier

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

COURDIMANCHE
www.ville-courdimanche.fr 

> LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

À Courdimanche, environ 840 élèves sont scolarisés dans les écoles publiques. La commune accueille également une école privée et un collège.

GRUPE SCOLAIRE ANDRÉ-PARRAIN

rue André-Parrain
Direction : Nathalie Gierczak
(6 classes, niveaux maternel et élémentaire)
01.34.42.30.29

GRUPE SCOLAIRE DES CROIZETTES

44, rue des Grands Bouleaux
Direction : Sylvie Maurice
(16 classes dont 1 Ulis niveaux
maternel et élémentaire)
01.34.46.10.74

GRUPE SCOLAIRE DE LA LOUVIÈRE

37, boulevard des Chasseurs
Direction : Isabelle Aries
(14 classes, niveaux maternel et élémentaire)
01.34.46.01.22

ÉCOLE PRIVÉE SAINT-LOUIS

63, boulevard des Chasseurs
Direction : Monique De Laubier
01.34.46.03.23

COLLÈGE SAINT-APOLLINE

84, boulevard des Chasseurs
Principale : Hélène Carnet
01.34.46.34.46

> CONTACTS

> UN DIRECTEUR PAR STRUCTURE,
POUR PLUS DE CLARTÉ

Direction de l'éducation, de la petite enfance et des solidarités

MELC

64, boulevard des chasseurs
Nathalie Nicolas, directrice
n.nicolas@ville-courdimanche.fr
Mark Davison, coordinateur scolaire
et périscolaire
m.davison@ville-courdimanche.fr
Véronique Gourdin-Duprey, assistante administrative
v.gourdin-duprey@ville-courdimanche.fr
Vous avez des questions sur les temps d'accueil périscolaire ?
Des directeurs ont été nommés dans chaque structure, et peuvent répondre à toutes vos questions.

> ACCUEIL DE LOISIRS /CLAE DES
CROIZETTES

33, rue du Trou Tonnerre
01.34.46.03.30 - 07.85.08.64.13
Direction : Mark Davison / Julien Habary

> ACCUEIL DE LOISIRS /CLAE DE LA
LOUVIÈRE

Boulevard des chasseurs
01.34.46.01.34 - 06.07.76.45.98
Direction : Marion Bon / Antoine Nguyen

> ACCUEIL DE LOISIRS /CLAE
A. PARRAIN

Rue des écoles
01.34.66.75.40 - 06.07.76.43.49
Direction : Linda Lepelletier

> ANTENNE JEUNES

86 Boulevard des Chasseurs
01.34.46.21.02

Ce guide a été réalisé par la Ville de Courdimanche, avec le soutien de ses partenaires privilégiés dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Il a été imprimé en 1100 exemplaires en août 2021.

Directrice de la publication : Elvira Jaouën

Rédaction : Service communication

Création graphique : Service communication

Photographies : Photothèque municipale, images libres de droits



Elvira Jaouën
Maire,
Vice-Présidente
de la Communauté
d'agglomération
de Cergy-Pontoise



Sophie Matharan
Adjointe à la coéducation
et à la Petite Enfance

UNE RENTRÉE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

La Ville et l'ensemble de l'équipe municipale restent mobilisés aux côtés des familles pour favoriser la réussite éducative et l'épanouissement des enfants.

Notre commune reste activement engagée auprès des parents et des équipes enseignantes pour encourager la réussite scolaire et personnelle des élèves Courdimanchois. À travers les valeurs que nous défendons, nous poursuivons nos actions en faveur d'une école toujours plus accueillante, avec des activités périscolaires enrichissantes pour les enfants et une restauration de qualité.

Si nous estimons que le rythme de 4,5 jours d'école par semaine est plus propice au développement de l'enfant et permettrait le panel d'activités riches et variées que nous proposons, la démocratie participative étant notre fil rouge, nous avons pris en compte le vote des parents pour basculer sur une semaine de 4 jours d'école par semaine.

Nous continuons, malgré cela, de développer une approche éducative novatrice, avec la discipline positive intégrée dans le programme communal, afin de favoriser la confiance en soi et l'épanouissement chez l'enfant.

La traditionnelle remise des dictionnaires, calculatrices et livres éducatifs, pour le début d'un nouveau cycle d'apprentissage, elle, été maintenue pour les élèves entrant en CP et en CM2 l'année prochaine, dans le respect des mesures sanitaires. Pour la première fois cette année, ils ont également reçu un roman afin de les encourager à lire et à y prendre du plaisir. Ce moment convivial a permis à l'équipe municipale de féliciter les élèves pour leur réussite en cette année particulière, de les encourager dans la suite de leurs parcours scolaire et de leur souhaiter un avenir le plus radieux possible.

Enfin, nous lançons cette année scolaire une importante réflexion autour de la rénovation des cours d'école. Tous les acteurs présents dans la vie de l'enfant (personnel éducatif et pédagogique, directeurs d'écoles et d'accueils de loisirs, enseignants, experts, parents...) seront concertés pour redéfinir ce que doivent être les cours d'école et encourager, à travers le jeu et des aménagement novateurs, l'inclusion sociale, l'égalité des genres, la pratique sportive ou encore la sensibilisation aux enjeux écologiques.

Nous sommes persuadés que l'école joue un rôle primordial dans la construction de l'enfant. C'est en ce sens que nous devons leur permettre de grandir dans les meilleurs environnements.

Investie tout au long de l'année pour accompagner ses plus jeunes citoyens, la municipalité de Courdimanche souhaite une excellente rentrée à tous nos écoliers !

Sommaire

> LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET CONTACTS.....	3
---	---

Une rentrée scolaire 2021-2022 de nouveau inédite

> DES HORAIRES TOUJOURS AJUSTÉS.....	6
> UNE AUTRE IDÉE DU TEMPS PÉRISCOLAIRE.....	7
> TOUT SAVOIR SUR LES ÉQUIPES D'ANIMATION.....	8

L'école à Courdimanche

> LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES.....	11
> DES ÉCOLES À L'HEURE DU NUMÉRIQUE.....	12

Autour de l'école

> MOBILISÉS POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE.....	14
> LA RESTAURATION SCOLAIRE.....	16

Vos démarches

> LES INSCRIPTIONS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES.....	18
> LA PARTICIPATION FAMILIALE.....	19

Coup de pouce de rentrée !

PRISE EN CHARGE ET AIDE À LA CALCULATRICE : Dans l'objectif de préserver le pouvoir d'achat des familles, la ville assure une prise en charge (20 euros) pour les élèves faisant leur entrée au lycée. Depuis 2017, les Courdimanchois entrant en 6^{ème} se voient remettre une calculatrice lors de la traditionnelle remise des dictionnaires en juin.

KIT CARTABLE DE RENTRÉE : le travail réalisé avec les parents d'élèves volontaires en lien avec les directeurs des écoles et du collège a permis de proposer des kits de fournitures toujours plus adaptés aux besoins des familles. De nouvelles options ont été proposées pour répondre au mieux à leurs attentes.

La réussite de cette action collective démontre une fois encore qu'ensemble, nous sommes plus forts.

Une rentrée scolaire 2021-2022 de nouveau inédite



> LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022 :

Tout comme l'an dernier, la ville de Courdimanche s'est préparée très en amont à la rentrée afin de garantir les meilleures conditions d'apprentissage auprès des enfants des trois groupes scolaires, avec une évolution notable cette année : la pérennisation du rythme de 4 jours d'école par semaine.

Alors qu'un projet ambitieux de Nouvelles Activités Scolaires (NAP) avait été mis en place en septembre 2013 afin de favoriser l'épanouissement et le bien-être des enfants à travers des activités sportives et culturelles, les écoles ont été contraintes de fonctionner sur 4 jours par semaine dès décembre 2020 en respect du protocole sanitaire en vigueur.

À l'approche du renouvellement du Projet Éducatif Territorial (PEDT), et comme la Ville a coutume de le faire, nous avons souhaité concerter les familles. Un vote a été organisé par les parents d'élèves élus afin de choisir un rythme scolaire de 4 ou de 4,5 jours d'école par semaine. Vous avez été 70% à participer à cette concertation, et autant à vous prononcer en faveur de la semaine de 4 jours. Si la réussite éducative et l'épanouissement des enfants sont une priorité à Courdimanche, nous avons souhaité faire vivre la démocratie participative et nous appuyer sur le choix des parents pour monter notre Projet Éducatif Territorial. Ainsi, dès la rentrée 2021, les enfants connaîtront des semaines de 4 jours avec la suppression de l'école le mercredi. Le financement des activités par l'État et par la CAF était conditionné par l'organisation du rythme scolaire sur 4,5 jours par semaine. Ces animations périscolaires du matin, du soir et des temps méridiens ne seront maintenues que sous réserve de la pérennisation de ces aides financières. Soyez persuadés que nous resterons impliqués quotidiennement pour permettre à vos enfants de grandir dans les meilleures conditions.



BON À SAVOIR

> DES HORAIRES TOUJOURS AJUSTÉS

Le tableau ci-dessous vous aidera à mieux vous y retrouver :

	7H00	8H30	12H00	14H00	16H30	19H00
LUNDI	PÉRISCOLAIRE	CLASSE	PÉRISCOLAIRE	CLASSE	PÉRISCOLAIRE	
MARDI	PÉRISCOLAIRE	CLASSE	PÉRISCOLAIRE	CLASSE	PÉRISCOLAIRE	
MERCREDI	CLAE					
JEUDI	PÉRISCOLAIRE	CLASSE	PÉRISCOLAIRE	CLASSE	PÉRISCOLAIRE	
 VENDREDI	PÉRISCOLAIRE	CLASSE	PÉRISCOLAIRE	CLASSE	PÉRISCOLAIRE	

INFO+ COVID19

> LES MODALITÉS SANITAIRES PRATIQUES DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022

Compte-tenu des risques sanitaires, l'Éducation Nationale a prévu 4 niveaux d'alerte, avec un protocole adapté pour chacun, que nous devons mettre en place le cas échéant :

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec (jauge à 50 %) Hybridation au lycée avec (jauge à 50 %)
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en secondaire) Limitation des regroupements importants Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en secondaire) Limitation du brassage par niveau obligatoire Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en intérieur ainsi qu'en extérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en intérieur ainsi qu'en extérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas Collèges et lycées : éviction des élèves cas contacts (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas Collèges et lycées : éviction des élèves cas contacts (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas Collèges et lycées : éviction des élèves cas contacts (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas Collèges et lycées : éviction des élèves cas contacts (sauf élèves vaccinés)

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

> UNE AUTRE IDÉE DU TEMPS PÉRISCOLAIRE

Des activités variées et innovantes étaient proposées depuis 2013 comme les arts du cirque, la chorale ou le yoga. Le retour à la semaine de 4 jours a eu un impact direct sur la diversité des activités périscolaires puisque les financements liés à l'organisation des rythmes scolaires sur 4,5 jours ne sont pas pérennisés.

Si les équipes d'animateurs formés à de multiples disciplines sportives et ludiques apporteront leur savoir-faire, les activités comme les échecs ou la sophrologie seront proposées sous réserve de soutiens financiers et de la CAF.

Ludothèque



Activités autour de la nature



Sécurité routière



> LE PAI (PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ)

Le PAI permet aux enfants ayant diverses pathologies d'être accueillis dans les meilleures conditions. Sa mise en place est gérée par les équipes d'encadrement de l'enfant sur les lieux d'accueil. Voici les étapes à suivre :

- Demander un formulaire à la MELC ou aux accueils de loisirs
- Prendre rendez-vous chez le médecin pour le faire remplir et signer
- Prendre rendez-vous avec Mme HENO Gwenaëlle, référente PAI, pour vérifier l'ensemble des éléments nécessaires

Le document est ensuite signé par les parties et transmis aux établissements.

CHIFFRES CLÉS

- > En moyenne 65% des enfants sont présents sur la pause méridienne.
- > Entre 20 et 30 animateurs pour encadrer vos enfants.
- > 12 ATSEM sur le temps du midi.
- > 3 directeurs et 2 adjoints périscolaires.

Rubrique CLAE : De l'information à portée de clic

Retrouvez toutes les dernières informations dans la rubrique dédiée sur le site de la ville :

www.ville-courdimanche.fr/article/les-clae-courdimanche

Cet espace répond à une demande d'information et de consultation des parents d'élèves.



Semaine portes ouvertes des CLAE : du 2 au 10 septembre de 16h30 à 19h
pour plus d'informations : 01.30.27.30.90

BON À SAVOIR

> ACCOMPAGNEMENT DU TRAVAIL SCOLAIRE

Au sein du pôle leçon, les intervenants (animateurs ou enseignants) accueillent les enfants après la classe. Cette mission assurée par la Ville est régie par une charte de l'encadrement du pôle leçon qui fait elle-même partie intégrante du projet éducatif territorial.



INFOS+ MATER'

Dans chaque école, une salle dédiée à l'accueil périscolaire des maternelles a été créée, avec des jeux d'imitation, de société, des espaces de détente. Dans les trois ludothèques, la Ville a aussi fait l'acquisition de jeux dédiés aux plus jeunes !

BON À SAVOIR

Les établissements scolaires du premier degré sont ouverts les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h20 à 12h et de 13h50 à 16h30.

> TOUT SAVOIR SUR LES ÉQUIPES D'ANIMATION

Comment sont prévus les effectifs d'animateurs qui encadrent vos enfants ?

Tous les temps d'accueil périscolaire sont déclarés auprès de la direction départementale de la cohésion sociale. Ainsi, les équipes sont constituées en fonction du nombre d'enfants accueillis. La ville va même au-delà des normes fixées par la réglementation avec :

- 1 encadrant pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 14 enfants de plus de 6 ans lors des temps périscolaires ;
- 1 pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 18 enfants de plus de 6 ans pendant les temps méridiens.

Qu'en est-il de leur formation ?

Les directeurs sont tous diplômés. 90 % de nos animateurs sont diplômés au minimum du BAFA (la réglementation impose 50%). 25% de l'équipe est titulaire ou en cours de formation d'un diplôme supérieur (BAFD, BPJEPS, CAP petite enfance ...).

Comment les équipes préparent-elles la programmation ?

Au sein de chaque CLAE (Centre de loisirs associé à l'école), des temps de travail réguliers permettent aux équipes d'organiser le fonctionnement des accueils périscolaires et de mettre en place les projets d'animation.



L'école à Courdimanche



> AUX CÔTÉS DES ÉLÈVES ET DES ENSEIGNANTS

Que ce soit à travers l'entretien et le fonctionnement des établissements, la gestion de la restauration scolaire ou la mise en place des services périscolaires, la Ville met tout en oeuvre pour assurer de bonnes conditions de travail afin que chacun puisse se concentrer sur l'essentiel : l'apprentissage.

Avec une politique volontariste en matière d'éducation, la Commune participe très largement à la vie scolaire. Tout au long de l'année, les services municipaux sont à l'écoute des équipes éducatives et de leurs besoins (matériel pédagogique, mobilier, entretien...).

INFOS+

> ENGAGÉE POUR LA SÉCURITÉ



La Municipalité a renouvelé ses actions pédagogiques en faveur de la sécurité routière. Elle dispose d'un matériel pédagogique qui occupe près de 30m² et qui contient un plateau permettant différents scénarios de circulation, où l'on peut apprendre les bases du code de la route et se déplacer avec des trottinettes ou des vélos.

Outre le support, les séances ont été conçues de manière ludique et surtout adaptées à l'âge des enfants.

Pour les 6/7 ans, les animations portent principalement sur la sécurité lorsque l'on est piéton. Les 8/9 ans abordent la circulation en véhicule (trottinette, vélo...) tandis que les agents vérifient les connaissances des 10/11 ans en évaluant leurs capacités à donner l'alerte en cas d'accident.

La Police municipale, en partenariat avec les enseignants, a fait passer l'APER (Attestation de Première Éducation à la Route) aux CM2, en juin dernier. Une sensibilisation qui permet de rappeler aux enfants les attitudes à adopter pour mieux circuler en Ville. Ces sessions, généralisées aux trois groupes scolaires, seront reconduites à la rentrée 2020-2021.

> UNE RÉFLEXION AMBITIEUSE POUR LES COURS D'ÉCOLE

La cour d'école est un lieu important dans la vie quotidienne de l'enfant, et son agencement peut avoir des conséquences positives sur son éducation : innovations pédagogiques, végétalisation et sensibilisation à l'écologie, inclusion sociale, égalité des genres, activités récréatives ludiques, mais aussi favorisation de l'apprentissage ou encore des pratiques sportives... La réflexion autour de ces lieux de vie, de jeux, de socialisation, d'apprentissage et d'épanouissement prend donc une importance particulière pour la réussite scolaire et personnelle des futurs citoyens.

Comme dans beaucoup de domaines, notamment ceux liés à la discipline positive et à la préservation de l'environnement, la ville de Courdimanche souhaite innover pour permettre l'épanouissement des enfants dans leur parcours scolaire.

Par exemple, en matière de végétalisation et de protection de la biodiversité, des solutions novatrices peuvent être trouvées pour l'humidification des sols et de l'air, des matériaux naturels comme le bois peuvent être utilisés, un paysage comestible et des potagers peuvent être envisagés.

Les modifications des espaces récréatifs peut aussi favoriser le vivre ensemble de tous les enfants entre eux, ainsi que la cohabitation des filles et des garçons qui pourraient s'approprier l'ensemble des zones mises à leur disposition. Des équipements peuvent être proposés pour encourager la pratique sportive et ainsi améliorer la santé des enfants, en luttant contre l'obésité et les troubles de l'attention. **Tous les acteurs présents autour de la vie de l'enfant seront mobilisés et concertés** (directrices d'écoles, conseillers pédagogiques, enseignants, élèves, parents, directeurs des accueils de loisirs, services techniques de la Ville ou encore élus référents) pour mener cette réflexion et co-construire un projet aussi fédérateur que novateur.

> LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires s'effectuent en deux temps. La première étape est l'inscription administrative de l'enfant en Mairie, la seconde, qui reste indispensable, s'effectue auprès de la direction de l'école.

Pour procéder à l'inscription, il est nécessaire de prendre rendez-vous auprès de la direction de l'éducation à la MELC (Maison de l'Éducation, des Loisirs et de la Culture) au 64, boulevard des chasseurs, à partir du mois de février précédant la rentrée scolaire (pour les enfants ayant 3 ans dans l'année, muni d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, du livret de famille et du carnet de santé). Les familles doivent ensuite rencontrer la directrice de l'école, munies de la fiche d'inscription délivrée par le service scolaire, pour confirmer l'inscription. Cette dernière étape a lieu généralement à partir du mois de mai.

LES DÉROGATIONS EXCEPTIONNELLES

> **Dérogation interne** : la carte scolaire détermine l'affectation des enfants dans une école en fonction de leur lieu d'habitation. Toutefois, il est possible de demander une dérogation afin de pouvoir scolariser son enfant dans une autre école que celle du secteur. Cette demande doit être faite par courrier à destination du service scolaire qui, en lien avec les élus, étudie l'ensemble des demandes après la période d'inscription scolaire, en fonction des effectifs et des raisons de cette dérogation.

> **De la commune** : les enfants sont scolarisés sur leur ville de domiciliation. En cas de demande pour scolariser l'enfant dans une autre ville, adressez-vous au service scolaire. Il sera en mesure de vous délivrer un formulaire de dérogation qu'il est impératif de faire valider par nos services dans un premier temps, puis par la ville dans laquelle vous souhaitez inscrire votre enfant.

INFOS+

> UN CONTACT PERMANENT AVEC LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Tout au long de l'année, services municipaux et écoles travaillent main dans la main pour garantir le meilleur accueil des enfants scolarisés à Courdimanche. En marge des conseils d'école, la Ville organise des rencontres régulières avec les directions d'écoles. Au moins une fois par trimestre, ces réunions permettent de faire le point sur tous les sujets concernant l'école : prévisions d'inscriptions, projets, travaux, spectacles, manifestations communales... Ces réunions créent des liens et instaurent un dialogue régulier avec les acteurs de la communauté éducative.

> PARENTS PARTENAIRES

La Ville propose également des réunions avec les représentants de parents d'élèves. Deux conseils de CLAE sont organisés chaque année, en novembre et avril. On y évoque des sujets majeurs comme la restauration scolaire et l'organisation des accueils périscolaires mais c'est aussi une instance d'information sur les projets de la municipalité, l'actualité culturelle... Les parents d'élèves sont également régulièrement conviés à déjeuner avec les élus au restaurant scolaire. Ils peuvent aussi échanger avec notre prestataire (Sogeres) lors de la visite de la cuisine centrale ou pendant la commission de restauration.

BON À SAVOIR

La Ville propose cette année encore les rencontres PARENT'AISES pour le partage d'expérience entre parents. Des formations à la communication non-violente seront aussi proposées aux familles à partir du 5 octobre 2021. www.ville-courdimanche.fr

BON À SAVOIR

> LE BUDGET

Pour les enfants de chaque école de la ville, sont attribués notamment :

> plus de 80 euros alloués par élève et par an (fonctionnement, transport et projets d'école).

> 8 000 euros attribués au transport vers les piscines

> En 2021, le montant de l'ensemble des aides de la Ville aux écoles (fonctionnement, transport, projets d'écoles...) est supérieur à 80 000 euros.

> REMISE DES DICTIONNAIRES ET DES CALCULETTES



Chaque année, les élèves qui passent en CP et 6^e reçoivent un dictionnaire, divers ouvrages afin de leur permettre d'appréhender au mieux un nouveau cycle scolaire, un petit pot de miel issu de la récolte des ruchers de la ville et un sac en tissu réutilisable aux couleurs de Courdimanche. Pour la première fois cette année, ils ont également reçu un roman afin de les encourager à lire et à y prendre du plaisir. Une façon symbolique et utile de traduire la volonté d'offrir à chaque Courdimanchois les mêmes chances, tout au long de leur scolarité.

Les élèves de CP ont également reçu un guide du petit citoyen et une ardoise. Quant aux élèves rentrant en 6^e, ils ont également reçu une calculatrice scolaire.

> DES ÉCOLES À L'HEURE NUMÉRIQUE

La Ville investit dans les équipements numériques au sein des écoles afin de favoriser l'appréhension de cet univers par les enfants. Des tableaux numériques interactifs (TNI) font maintenant partie du décor des élèves dans toutes les écoles élémentaires. Les trois écoles utilisent des classes numériques mobiles.

Chaque été, des aménagements ont lieu dans chaque groupe scolaire. Les classes élémentaires des trois groupes scolaires sont équipées à 100% en TNI.

La Ville privilégie désormais le remplacement du matériel obsolète.

> EN CHIFFRES :

> AUX CROIZETTES :

10 TNI en élémentaire et 50 ipads pour des temps d'apprentissage à la place des classes mobiles

2 TNI pour les classes de maternelle

> À LA LOUVIÈRE :

8 TNI en élémentaire et 2 classes mobiles

3 TNI pour les classes de maternelle

> À ANDRÉ PARRAIN :

5 TNI pour l'ensemble des classes élémentaires et 1 classe mobile.

LES VACANCES SCOLAIRES 2020/2021

> Vacances de la Toussaint :

Du samedi 23 octobre 2021 au lundi 8 novembre 2021

> Vacances de Noël :

Du samedi 18 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022

> Vacances d'hiver :

Du samedi 19 février au lundi 7 mars 2022

> Vacances de printemps :

Du samedi 23 avril au lundi 9 mai 2022

> Fin des cours : Jeudi 7 juillet 2022

À NE PAS MANQUER EN 2021/2022

> 24H de l'art

> Animations de Noël

> Carnaval

> Cultivons la biodiversité

> Journée de l'enfant

> Fête de la musique

Autour de l'école



> CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS

Nombre d'activités de loisirs, sportives ou culturelles, diversifiées et adaptées à l'âge des enfants, sont proposées à Courdimanche. À l'accueil de loisirs comme à l'Antenne jeunes, c'est un véritable projet éducatif qui est mis en oeuvre pour contribuer à l'épanouissement de chaque enfant.

Dans les structures d'accueil, les ateliers proposés et l'organisation de la vie quotidienne sont pensés pour contribuer à l'éveil culturel et sportif ainsi qu'à l'apprentissage de la vie en collectivité. Le projet pédagogique de chaque structure s'inscrit ainsi dans la cohérence du projet éducatif de la Ville. Fruit d'un travail avec tous les acteurs des secteurs scolaires et éducatifs, ce projet comprend également le développement des actions culturelles et l'aide aux loisirs en lien avec les associations.

Par ailleurs, les enfants peuvent se dépenser et s'amuser sur les trois aires de jeux courdimanchoises. Et désormais, ils peuvent même trouver et partager leurs lectures avec une boîte à livres située près de l'aire du Champs d'Arthur.

ZOOM SUR

LA DISCIPLINE POSITIVE

> Pour la cinquième année consécutive, la municipalité poursuit la formation des agents autour de la discipline positive dans le but de proposer des outils aux encadrants autour d'une méthode ni permissive ni punitive, qui doit permettre à chacun de trouver sa place au sein de la collectivité.

Afin de poursuivre le travail de professionnalisation de nos équipes, un nouveau cycle de formation sera organisé au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Des ateliers d'analyse de pratique professionnelle auront également lieu pour toutes les équipes encadrantes (ATSEM et animateurs) à compter du mois de janvier 2022.

> ACCOMPAGNEMENT À L'ANTENNE JEUNES

Pour les adolescents, la Ville propose un espace de travail qui permet aux collégiens de profiter d'un soutien pour leurs devoirs à l'Antenne jeunes.

L'objectif est de les accompagner et de les soutenir dans leur réussite scolaire, en leur offrant un cadre de travail adapté et un accompagnement personnalisé. L'accompagnement a lieu tous les jours (sauf le mercredi), de 16h à 18h, et il est complètement gratuit (après cotisation annuelle de 8,60 euros pour l'ensemble des activités de l'Antenne jeunes).

L'inscription se fait directement à l'Antenne Jeunes. Une participation régulière est souhaitable.

> MOBILISÉS POUR LA RÉUSSITE EDUCATIVE

LA VEILLE ÉDUCATIVE

Le dispositif de veille éducative s'adresse aux familles ayant des enfants de 2 à 17 ans. Il s'agit d'accompagner ceux qui présentent des signes de fragilité ou qui risquent de rencontrer des ruptures dans leur parcours.

Pour accompagner les familles dont un ou des enfants présentent des signes de fragilité ou qui risquent de rencontrer des ruptures dans leur(s) parcours, la ville met en œuvre « une cellule de veille éducative ». Cette démarche permet de coordonner l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire : Éducation nationale, animateurs, travailleurs sociaux, famille... pour un accompagnement bienveillant et pour trouver des solutions ensemble...

> LES ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

En fonction des besoins des familles et pour mieux accompagner les enfants dans leur scolarité, ils sont accueillis avant et après l'école dans chaque groupe scolaire.

> L'accueil préscolaire : les enfants (maternelle et élémentaire) sont accueillis le matin de 7h à 8h20

> L'accueil postscolaire : les enfants (maternelle et élémentaire) sont accueillis le soir de 16h30 à 19h.

Pour les écoliers comme pour les collégiens, des temps d'accompagnement aux leçons sont organisés après les cours. A partir du collège, les jeunes peuvent se retrouver à l'Antenne jeunes. Ils y sont accueillis par l'équipe d'animation les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h.



> LA RESTAURATION SCOLAIRE

Tous les jours, environ 600 repas sont servis. En moyenne, 65% des élèves des écoles bénéficient du service de restauration municipale. Le prix d'un repas varie entre 0,67€ et 6€ en fonction de votre quotient familial. Le coût réel pour la collectivité est quant à lui de l'ordre de 9€. Il comprend le repas fourni ainsi que les frais des personnels de restauration et d'encadrement.



> LE TRI DES DÉCHETS

Le tri sélectif continue à se développer à la rentrée puisque toutes les structures municipales seront équipées de poubelles jaunes afin de trier le papier du reste des ordures. Les chariots du personnel d'office sont équipés en conséquence afin d'avancer vers une gestion des déchets de plus en plus responsable et protectrice de l'environnement.



AU MENU

> DES REPAS FLEXI-VÉGÉTARIENS (MANGER MOINS DE VIANDE)

De nombreux spécialistes s'accordent à dire que les Français consomment trop de viande. Et d'après les dernières recommandations du Haut Conseil de la santé publique, la consommation d'éléments végétaux comme les légumineuses deux fois par semaine est une bonne source de protéines qui compense l'absence de viande. On sait aussi que plus de fruits et de légumes apportent des éléments nutritifs qui permettent de prévenir de nombreuses maladies...

Si les repas végétariens étaient déjà proposés dans nos menus deux fois par mois (en plus de pains bio et d'un composant bio à chaque repas), la ville a souhaité aller plus loin dans la démarche. Ainsi, depuis janvier 2018, les enfants ont la possibilité de choisir soit un repas classique soit un repas flexi-végétarien (oeuf et poisson, protéines d'origine végétale).

Manger moins de viande a un double intérêt : pour la santé individuelle de nos enfants et pour protéger notre planète. Et c'est un véritable rééquilibrage du modèle alimentaire.



BON À SAVOIR

> UN ACCUEIL POUR TOUS

Pendant les vacances scolaires, tous les Courdimanchois se retrouvent à l'accueil de loisirs des Croizettes.

> LE CINÉMA À LA MELC

La Ville propose un cycle de projections de films d'animation à la MELC tout au long de l'année, en partenariat avec l'association Ecran VO. La prochaine séance se tiendra le vendredi 16 octobre à 18h à la MELC.

BON À SAVOIR

> L'AIDE AUX LOISIRS

Déduction de 45€ par les associations partenaires sur l'inscription à une activité culturelle ou sportive pour chaque enfant dont la famille est éligible à l'allocation de rentrée scolaire versée par la CAF.

UN ESPACE DE JEUX

> UN ESPACE DE JEUX POUR TOUS

La municipalité a souhaité ouvrir un nouveau lieu d'échanges en septembre 2018, autour du jeu : gratuit et ouvert à tous, il permet de partager des moments de détente privilégiés. Tous les mardis, de 16h30 à 21h, un intervenant spécialisé du jeu encadre cette activité.

Jeux de société, de stratégie, de plateaux, échecs, livres, espaces de découvertes, il y en a pour tous les goûts.

Info + : 01.30.27.30.90

> DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

DES STRUCTURES POUR TOUS LES ÂGES

Ces accueils reçoivent une habilitation du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Val-d'Oise (SDJES).



> Les accueils de loisirs

Lieux de socialisation encadrés par des animateurs qualifiés, l'accueil de loisirs des Croizettes donne aux enfants de 3 à 11 ans l'occasion de se retrouver autour d'activités récréatives et éducatives, favorisant l'expérimentation et la créativité. Pour fréquenter les centres de loisirs, il suffit d'être inscrit administrativement auprès du service éducation.

Une **fiche sanitaire** de liaison vous a été transmise en fin d'année scolaire. Pour que votre enfant participe aux accueils périscolaires et extrascolaires, vous devez obligatoirement venir avec le document rempli. En cas de non présentation de la fiche sanitaire, le directeur du CLAE ou des accueils périscolaires vous fournira un document vierge à nous faire parvenir dans les plus brefs délais.

> L'Antenne Jeunes

La Ville propose aux collégiens un lieu d'accueil, encadré par deux animateurs diplômés, pour se retrouver, échanger, partager des moments agréables et pratiquer des activités ludiques et éducatives. Un programme d'animation est proposé lors de chaque vacances scolaires. L'adhésion se fait après réception du dossier d'inscription et de la cotisation annuelle de 8,60 euros.

Vos démarches



> VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN

Dans une logique de service public, la qualité d'accueil en direction des enfants comme des parents est primordiale. C'est un engagement fort de l'équipe municipale.

Ainsi, les agents municipaux sont à votre écoute et à votre service pour vous apporter des réponses adaptées. En lien avec les différents partenaires (Education nationale, Caisse d'allocations familiales...), la Ville entend adapter au mieux les services proposés aux familles. Une grille de quotient familial, renouvelée chaque année, régit les tarifs des prestations des services publics.

Pour rappel, le quotient familial détermine votre barème tarifaire pour chaque activité fréquentée en tenant compte des ressources de votre foyer et de sa composition. Ainsi, il permet, à tous, l'accès aux activités municipales grâce à une tarification adaptée à la situation de chaque famille. Cette évolution équitable et accessible garantit à tous les usagers des services publics une participation financière déterminée en fonction des revenus de chaque famille.

BON À SAVOIR

DIRECTION DE L'ÉDUCATION,
DE LA PETITE ENFANCE ET DES
SOLIDARITÉS

Accueil MELC (Maison de l'Éducation des
Loisirs et de la Culture)
64, bd des Chasseurs
01.30.27.30.90

Vos interlocuteurs :

> Nathalie Nicolas, Directrice de l'Éducation,
de la petite enfance et des solidarités
01.30.27.30.95

> Véronique Gourdin-Duprey, référente
associative et assistante administrative
01.30.27.30.92

> Mark Davison, Directeur du CLAE
des Croizettes, coordinateur scolaire et
périscolaire
01.34.46.03.30

SERVICE DES RÉGIES

Ouvert les mercredi après-midi
01.30.27.30.93

regie@ville-courdimanche.fr
INSPECTION ACADÉMIQUE

Circonscription de l'Hautill
Immeuble le Président

2A, Av. des Arpents -
95525 CERGY-PONTOISE CEDEX

ASSOCIATION INDÉPENDANTE DE
PARENTS D'ÉLÈVES

Place du Ponceau
95000 Cergy

01.30.31.12.45
courrier@aipe95.asso.fr
aipe95.asso.fr

FÉDÉRATION DES CONSEILS DE
PARENTS D'ÉLÈVES (FCPE)

5 place des Linandes
95000 Cergy

01.30.32.67.67
fcpe95.cdpe@wanadoo.fr
fcpe95.com

> LES INSCRIPTIONS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES

Restauration scolaire, accueils pré et postcolaires,
pôle leçon, accueil de loisirs... L'inscription s'effectue
automatiquement dès lors que l'enfant est inscrit
à l'école. Début septembre, une fiche d'information
vous est transmise afin de vérifier et de mettre à jour
vos données, si besoin.

LES PIÈCES À FOURNIR

- > justificatif de domicile datant de moins de trois mois
- > présentation du carnet de vaccination de chaque enfant
- > présentation du livret de famille

**Les familles doivent faire calculer leur quotient familial
chaque année au service des Régies à la MELC.**

**Pour le quotient 2022, la période de calcul sera du 5 octobre
au 11 décembre 2021.**

Pour la restauration scolaire, des modifications sont
possibles sans facturation jusqu'à 9h du matin auprès
des équipes périscolaires, des enseignants et
ATSEM. Chaque mois, vous recevez une facture basée
sur les consommations réelles et les repas non
décommandés avant 9h.

> LES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS EN LIGNE

Les règlements intérieurs des accueils périscolaires
et de loisirs sont disponibles sur le site internet de
la Ville. Horaires, conditions d'accès mais aussi ali-
mentation, hygiène, facturation... Vous y trouverez
de nombreuses précisions quant aux conditions
d'accueil de vos enfants.

www.ville-courdimanche.fr



> LA PARTICIPATION FAMILIALE

Le coût des services est modulé en fonction des ressources familiales : c'est le principe du quotient familial. Les tarifs et les quotients sont révisables chaque début d'année et applicables au 1^{er} janvier. Pour bénéficier de tarifs adaptés à vos ressources, il est nécessaire de faire calculer votre quotient.

Les personnes ne fournissant pas les informations nécessaires au calcul du quotient familial se verront appliquer un tarif spécifique « hors quotient » et ce par défaut jusqu'à régularisation.

LES PIÈCES À FOURNIR

Les documents suivants sont à présenter :

- > avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente
- > originaux des trois derniers bulletins de salaire de chaque personne en activité ou dernier justificatif Assedic ou RSA (si la situation professionnelle a évolué)
- > justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- > avis ou attestation de paiement des prestations de la CAF
- > avis de paiement de pension alimentaire
- > certificat de scolarité de l'année en cours pour les enfants de plus de 16 ans
- > RIB et autorisation de prélèvement (si choix du prélèvement automatique)

Toute modification de situation en cours d'année pourra être prise en compte sur présentation du ou des documents correspondants.

RÈGLEMENT DES FACTURES

- > par prélèvement automatique
- > par Carte Bleue (y compris au portail famille)
- > par chèque bancaire/postal à l'ordre du régisseur de recettes
- > en espèces directement à la régie les jours d'ouverture
- > en tickets CESU (hors restauration scolaire)

BON À SAVOIR



> NOUVEAU PORTAIL FAMILLE

Entièrement repensé pour mieux s'adapter à votre mode de vie, le nouveau portail famille permet d'effectuer toutes ses démarches en ligne sur son espace personnel sécurisé :

- > Les paiements en ligne
- > Suivre la totalité des consommations et du solde de compte
- > Visualiser le planning de présence d'un enfant à ses diverses activités
- > Consulter les informations.
- > Vue d'ensemble de votre dossier familial. Rendez-vous sur votre nouveau portail famille :

www.famille.ville-courdimanche.fr

> COMMENT LE QUOTIENT FAMILIAL EST-IL CALCULÉ ?

Établi en fonction des ressources de la famille, le prix des prestations est calculé avec le quotient familial.

Ce dernier est déterminé selon le calcul suivant :

$$\text{QUOTIENT} = \frac{\text{ressources} * \text{annuelles}}{\text{nombre de parts} *}$$

* RESSOURCES
montant imposable

12
+ allocations diverses
(CAF, pensions...)

* ATTRIBUTION DES PARTS

parents = 1 part par parent
parent isolé = 2 parts
enfants = 1 part par enfant

Votre nouveau portail famille Plus pratique et plus simple

Afin de simplifier vos démarches,
un service sécurisé est dédié aux
usagers des services municipaux.

www.famille.ville-courdimanche.fr

L'ancien portail sera actif pour les factures de janvier à mars.



Que pouvez-vous faire dans votre espace famille ?

- Consulter votre fiche famille, modifier vos coordonnées et signaler tout autre changement sur votre dossier

- Consulter et régler à tout moment vos factures liées aux différents services, accueil de loisirs et petite enfance

- Éditer votre relevé annuel de situation pour compléter votre déclaration d'impôt

- Consulter les modalités d'accès à l'ensemble des prestations périscolaires

Opération Fournitures scolaires

Plus nombreux, on est plus forts !

Grâce à cette opération mise en place par la Ville, de nombreuses familles courdimanchoises ont bénéficié de kits de fournitures scolaires à des tarifs attractifs !

À LA CLÉ :

Des tarifs attractifs

Une simplification des courses de rentrée

Un gain de temps pour toutes les familles